

## Indexation des redevances au 01/01/2025

### Montants des redevances fédérales

En application de l'article 8 de l'Arrêté royal du 2 juin 2010 relatif à la circulation routière des véhicules exceptionnels, les montants sont adaptés comme suit:

	Redevance à 100%	Redevance à 20%
Véhicule exceptionnel de catégorie 1 et 2	109 euros	22 euros
Véhicule exceptionnel de catégorie 3	164 euros	33 euros
Véhicule exceptionnel de catégorie 4	218 euros	44 euros

### Montants des redevances régionales wallonnes

En application de l'article 11 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 novembre 2012 relatif à la circulation routière des véhicules exceptionnels, les montants sont adaptés comme suit:

	Redevance à 100%	Redevance à 20%
Véhicule exceptionnel de catégorie 1 et 2	34 euros	7 euros
Véhicule exceptionnel de catégorie 3	55 euros	11 euros
Véhicule exceptionnel de catégorie 4	55 euros	11 euros